

**PROCES-VERBAL**  
**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**5 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le 5 décembre, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences à Bourgneuf, sur la convocation en date du 20 novembre 2019 qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L.5211-2 et L.2122-8-alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : MM. PACAUD - JUILLET - SARTY - MAGY - ESCOUBEYROU - RIGAUD - CHAPUT - LALANDE - GIRON - AUBERT - GAUCHI - PARAYRE - DUGAY - CHAUSSADE - MARTINEZ - TRUNDE - BUSSIERE - RABETEAU - LUMY - PEROT - ROYERE - GUILLAUMOT - LAINE - GRENOUILLET - CALOMINE - LAGRANGE - DERIEUX - PAMIES - LEHERICY - PATEYRON - GAUDY - COUSSEIROUX - TRUFFINET - RICARD et DOUMY ; Mmes LAURENT - SPRINGER - JOUANNETAUD - SUCHAUD - DESSEAUVE - DUMEYNIÉ - BATTUT - POITOU et LAPORTE.

**Etaient excusés** : MM. CHUSSECOURTE - SIMON-CHAUTEMPS - JOUHAUD - DESLOGES - PENICAUD - SCAFONE et TOUZET; Mmes CAPS - HYLAIÉ et PATAUD.

**Pouvoirs** :

1. M. CHUSSECOURTE donne pouvoir à M. PACAUD.
2. M. JOUHAUD donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD.
3. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE.

**Suppléances** : M. MAGY remplace M. SIMON-CHAUTEMPS ; Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON - Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

**Secrétaire de séance** : Mme Delphine POITOU

Avant de débiter la séance, le Conseil communautaire a accueilli Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse, pour la signature du contrat territorial « Boost'ter », pour la période 2019-2023.

M. le Président a rappelé que ce travail partenarial avec le Département s'articule avec la mise en œuvre du projet de territoire. Mme la Présidente a en outre exposé brièvement le cadre et les modalités d'intervention du Département, notamment financières, avec une enveloppe de 455 000 € sur 5 ans, dont 100 000 € dédiés à l'ingénierie.

Le Conseil communautaire s'étant prononcé favorablement sur le cadre et la stratégie partagée du contrat, lors de ses séances des 27 juin 2019 et 23 octobre 2019, M. le Président et Mme la Présidente ont ensuite procédé à la signature du contrat.

M. le Président ouvre ensuite la séance. Après avoir procédé à l'appel, M. le Président constate que le quorum (33) est atteint avec 43 Conseillers présents.

M. le Président appelle les volontaires pour assurer les fonctions de secrétaire de séance. Delphine POITOU se porte volontaire pour assurer ces fonctions.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 OCTOBRE 2019**

Mr le Président demande si les Conseillers ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2019.

Aucune remarque n'étant formulée, M. le Président soumet au vote le procès-verbal.

→ **Le Conseil Communautaire, avec 1 abstention et 45 voix pour, adopte le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2019**

*(43 présents - 46 votants).*

## **2. DELIBERATION N°1 : DEMANDE DE CLASSEMENT EN CATEGORIE II DE L'OFFICE DE TOURISME CREUSE SUD OUEST**

Alice DEHUREAUX, directrice de l'Office de Tourisme Creuse Sud Ouest, expose les objectifs et les critères du classement, conformément à la note explicative de séance.

Elle précise que les Offices de Tourisme peuvent être classés en deux catégories I et II, selon des critères fixés par un tableau homologué.

Selon ce cadre, et au vu de ses moyens actuels, l'Office de Tourisme Creuse Sud Ouest peut prétendre à un classement en catégorie II.

La demande doit être adoptée et déposée par la Communauté de communes auprès de l'Etat.

Le classement de l'office de tourisme permet de valoriser et de faire reconnaître sa démarche d'amélioration de services auprès des visiteurs. C'est notamment un préalable nécessaire au dépôt d'une candidature dans le cadre de l'appel à projet Nouvelle Organisation Touristique des Territoires (NOTT), objet de la délibération suivante.

Alice DEHUREAUX ajoute que le classement n'a aucune incidence financière sur les frais de fonctionnement de l'office de tourisme et n'engendre aucune dépense d'investissement.

En l'absence de remarques ou questionnements, M. le Président soumet au vote cette demande de classement en catégorie II.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la demande de classement de l'Office de Tourisme Creuse Sud Ouest en catégorie II et autorise le dépôt du dossier correspondant auprès de l'Etat.**

*(43 présents - 46 votants).*

### 3. DELIBERATION N°2 : PRESENTATION DE L'APPEL A PROJETS « NOUVELLE ORGANISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES » (NOTT) ET PROPOSITION DE CANDIDATURE

*Le document de présentation synthétique sur les axes de la candidature, projeté en séance, est consultable sur demande.*

*Mme Nadine DESSEAUVE a rejoint la séance à 18 h 40, durant la présentation et avant le vote de la délibération, portant le nombre de Conseillers présents à 44.  
(44 présents - 47 votants).*

Jean-Claude TRUNDE, Vice-Président délégué à l'économie, au tourisme et au numérique, informe que cet appel à projet NOTT a été lancé en 2017 par la Région et qu'il est destiné à la construction d'un projet commun qui rassemblera plusieurs intercommunalités, aux côtés du syndicat mixte Le Lac de Vassivière, chef de file : Communautés de communes Creuse Grand Sud et Creuse Sud Ouest en Creuse ainsi que les Communautés de communes de Noblat et Portes de Vassivière en Haute-Vienne.

Il souligne que cette démarche est l'occasion de conduire un travail en commun. Le Lac de Vassivière, situé en partie sur le territoire intercommunal, représente une porte d'entrée touristique intéressante.

Il ajoute qu'il n'y a pas de bouleversements induits par cet appel à projets puisque la Communauté de communes va proposer de reprendre le plan d'actions de l'Office de Tourisme, en essayant de mutualiser des programmes avec les autres structures et leurs offices de tourisme.

Il cède ensuite la parole à Alice DEHUREAUX pour la présentation du contenu de la candidature.

Alice DEHUREAUX précise qu'il s'agit de la 6<sup>ème</sup> et dernière session de l'appel à projets, avec un dépôt de candidature attendu pour le 18 décembre 2019.

Il est construit autour de quatre thématiques majeures, qui intéressent directement les EPCI et leurs offices de tourisme :

- La professionnalisation des personnels des institutions publiques du tourisme (EPCI, offices de tourisme, ...) et des prestataires touristiques.
- La qualification de l'offre touristique des territoires.
- La définition d'une stratégie d'accueil et numérique partagée du territoire en relation avec son positionnement et son programme de professionnalisation.
- Le soutien aux offices de tourisme dans les évolutions de leurs missions, dans leur politique d'amélioration de l'accueil des clientèles, dans le suivi de l'observation et dans l'optimisation de leurs ressources.

Elle insiste sur la demande de la Région d'élaborer une stratégie commune, le Lac de Vassivière étant le porteur proposé de cette candidature pour les intercommunalités précitées.

A ce stade, une délibération de principe est requise pour chaque structure partenaire, les délibérations sur les financements devant intervenir ultérieurement, après la décision de la Région sur le dossier de candidature.

La participation de la Communauté de communes à la constitution d'une candidature commune poursuit deux objectifs principaux :

- Créer une cohérence autour du Lac de Vassivière, porte d'entrée touristique du territoire.

- Obtenir un financement régional, sur 3 années (2020 - 2022), d'une partie du plan d'actions de l'Office de Tourisme Creuse Sud Ouest. Il ne s'agit toutefois pas de proposer de nouvelles actions qui engendreraient des dépenses supplémentaires. Le plan d'actions détaillé et chiffré a été transmis aux Conseillers.

Alice DEHUREAUX présente les 3 axes de la candidature, intitulée « Vassivière au fil de l'eau de Saint-Léonard de Noblat à Aubusson », ainsi que les contenus envisagés pour chacun :

- **La structuration de l'offre touristique sur le territoire** : l'objectif de cet axe est de favoriser le travail en réseau, de créer des échanges de pratiques et des partenariats entre les prestataires et les structures touristiques, afin d'instaurer des habitudes de coopération et des renvois de clientèles. Il s'agit également de permettre une montée en gamme des offices de tourisme, avec un engagement dans les démarches qualité, le développement d'une charte qualité accueil, la mise en place de permanences numériques. Cela permet d'impliquer les prestataires dans la construction de la stratégie touristique.
- **La professionnalisation de l'accueil qui vise l'excellence pour l'ensemble des prestataires du territoire** : l'accueil touristique des prestataires doit progresser, particulièrement dans le domaine de la restauration. Ce constat, très largement partagé, n'est pas nouveau, d'où le besoin d'axer les efforts sur une montée en gamme, de valoriser ceux qui entrent dans la démarche qualité. Cela passe aussi par un travail sur la qualification des filières : pêche, vélo, arts textiles / arts tissés, nature, patrimoine médiéval. La mise en place d'une charte d'accueil qualité et de kits d'accueil chez les prestataires est, à titre d'exemple, proposée, ou encore des formations à l'usage des outils de promotion numériques. Une des actions majeures serait de mettre en place un plan de formation commun aux prestataires à l'échelle de ce grand territoire.
- **Le développement d'un tourisme exploratoire éco responsable à destination des résidents et des touristes permettant une meilleure circulation des flux sur l'ensemble du territoire** : les premiers visiteurs étant les habitants du territoire, il s'agit de permettre une meilleure circulation des flux, avec des mobilités douces. Des outils d'observation seront à mettre en place pour mieux connaître les clientèles. Un travail sur une logique de destination touristique est proposé, avec des actions communes, comme la conception d'espaces de boutiques valorisant les produits locaux et les circuits courts dans les offices de tourisme, la conception de produits touristiques clés en main, le développement d'une offre d'itinérance.

Jean-Claude PEROT s'interroge sur le niveau d'engagement financier pour les actions.

M.TRUNDE rappelle qu'il n'y pas d'actions nouvelles qui engageraient des frais importants.

Alice DEHUREAUX fait référence au plan d'actions chiffré joint en annexe de la note explicative, l'objectif étant de solliciter un accompagnement financier pour les conduire.

Michel GIRON, rappelant que la taxe d'hébergement n'a pas été instaurée par la Communauté de communes, demande si elle peut s'en dispenser dans le cadre de cette candidature et des actions à conduire par l'Office de Tourisme.

Alice DEHUREAUX répond que cette taxe ne constitue pas un critère obligatoire ni éliminatoire pour la candidature.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Approuve la démarche de candidature commune à l'appel à projet NOTT entre le syndicat mixte Le Lac de Vassivière et les Communautés de communes Creuse Sud Ouest, Creuse Grand Sud, Portes de Vassivière et de Noblat.
- Approuve le portage de cette candidature commune par le syndicat mixte Le Lac de Vassivière.
- Approuve le dossier de candidature présenté.
- Autorise Madame la Présidente du syndicat mixte Le Lac de Vassivière à procéder aux démarches nécessaires au dépôt de la candidature.
- Dit que l'engagement financier de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest dans l'ingénierie et les actions de la candidature commune fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil, après décision de la Région sur la candidature.

*(44 présents - 47 votants).*

M. le Président tient à remercier Alice DEHUREAUX pour son travail réalisé dans des délais très contraints.

#### **4. DELIBERATION N°3 : PRESENTATION DU DISPOSITIF « TERRITOIRE D'INDUSTRIE », PROPOSITION D'ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LES PARTENAIRES**

*La présentation du dispositif, projetée en séance, est consultable sur demande.*

Jean-Claude TRUNDE, Vice-Président délégué à l'économie, au tourisme et au numérique, informe que ce dispositif relève d'une initiative de l'Etat mais avec un pilotage de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'objectif est le maintien et le développement des activités industrielles par divers leviers d'intervention de l'Etat et de ses opérateurs (Banque des Territoires (groupe Caisse des Dépôts), Banque Publique d'Investissement (BPI France), Business France et Pôle Emploi), des collectivités et de leurs établissements ou des entreprises.

La mise en œuvre du dispositif repose sur des besoins identifiés et des projets co-construits localement avec le tissu industriel. Les soutiens mobilisés, d'ordre technique et/ou financier, pourront en effet concerner de l'investissement immobilier ou matériel), des actions de création, de développement et d'innovation, ou encore la formation et l'aide au recrutement.

Ainsi, le territoire « Ouest et Sud Creusois », comprenant les Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse, Creuse Sud Ouest et Creuse Grand Sud, a été retenu par l'Etat parmi les 14 territoires d'industrie de la Nouvelle-Aquitaine. Il s'agit du seul en Creuse.

Un contrat de 3 années sera formalisé avec des fiches-actions et des engagements précis des signataires et autres partenaires, autour des 4 axes suivants : attirer, recruter, innover, simplifier. Des référents industriels seront à mobiliser pour participer avec les élus et partenaires à la gouvernance du contrat, pour piloter et suivre la mise en œuvre. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) est également partie prenante.

M.TRUNDE indique que ce dispositif va permettre de rencontrer l'ensemble des entreprises du tissu industriel. C'est un des points d'intérêt du dispositif, les échanges entre EPCI et entreprises étant insuffisants. Des premiers entretiens se sont d'ailleurs tenus et confirment la densité et la richesse des échanges. Il cède ensuite la parole à David GIRAUD, Directeur Général des Services, pour présenter l'état d'avancement du travail et des réflexions.

David GIRAUD présente en premier lieu une synthèse de l'état des lieux et des enjeux identifiés sur le territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois.

Ce territoire compte 187 entreprises industrielles, dont 105 avec salariés, ce qui représente 1456 salariés. Sur Creuse Sud Ouest, 37 établissements représentant 326 salariés sont potentiellement concernés. 60 % du tissu industriel est caractérisé par de Très Petites Entreprises (TPE : moins de 10 salariés), principalement dans la filière bois. Sur les 10 dernières années, la baisse du nombre d'établissements et de salariés a été supérieure à la moyenne départementale, mais il convient de souligner un certain dynamisme traduit par un taux de création d'activités supérieur à la moyenne des territoires ruraux néo-aquitains.

3 filières dominent, à savoir la métallurgie - fabrication de pièces métalliques sur la CC Monts et Vallées Ouest Creuse, la filière bois sur la CC Creuse Sud Ouest et les métiers du textile / arts tissés sur la CC Creuse Grand Sud, mais d'autres activités, nouvelles et de niches, complètent ce tissu industriel, qu'il s'agisse de PME ou de TPE (matelas, agro-alimentaire, matières plastiques, gestion de déchets).

Le diagnostic conduit identifie 3 enjeux majeurs, complémentaires entre eux, même si le premier est vraiment le fil conducteur du dispositif :

- Repenser la relation entre le territoire et son industrie afin de renforcer son attractivité.
- Réussir les transitions et innover (transitions écologique, numériques, mises aux normes, certifications, labellisations...).
- Garantir localement les compétences et l'emploi du tissu industriel.

David GIRAUD indique que le travail de construction d'un programme « territoire d'industrie » a débuté au printemps 2019 et qu'il se décline en deux étapes :

- La première, en cours, et faisant l'objet de la délibération, est celle de l'élaboration et de la validation d'un protocole d'accord avec les partenaires précités avant fin 2019. Il traduit les enjeux, les orientations, mais sans détail des fiches-actions et sans engagement financier à ce stade. Le projet de protocole a été adressé aux Conseillers.
- La seconde est celle de l'élaboration et de la signature du contrat, avant le renouvellement des Conseils communautaires. Il s'agira donc au cours du premier trimestre 2020 de mettre au point des fiches-actions et de formaliser les engagements divers des signataires et autres partenaires. Des premières pistes d'actions ont été travaillées, après échanges avec les organismes compétents, et sont présentées à titre d'information aux Conseillers.

David GIRAUD ajoute que la Communauté de communes est actuellement dans une phase de concertation avec les industriels locaux, une réunion commune se tenant le 19 décembre prochain à 18 h 00 , à Sardent, co-organisée avec la CCI de la Creuse.

Il expose ensuite les implications pour la Communauté de communes, rappelant que des questionnements sur la plus-value d'un engagement dans « territoire d'industrie » se sont posées. En effet, de nombreux dispositifs existent déjà et seront déployés via ce programme. Cependant une des difficultés majeures réside dans leur connaissance, dans leur bonne appropriation et leur diffusion, tant du côté de la Communauté de communes que des entreprises. Comme l'a rappelé à juste titre M.TRUNDE, le premier intérêt réside donc dans les échanges réguliers avec les partenaires, notamment en matière d'emploi formation, et les entreprises, pour mieux utiliser les leviers d'accompagnement.

Trois points d'intérêt méritent en outre d'être soulignés :

- L'Etat et ses opérateurs, la Région et autres partenaires sont appelés à mobiliser prioritairement leurs moyens, d'accompagnement technique et/ou financier, auprès des entreprises situées sur les territoires d'industrie.

- La démarche contribue à l'attractivité globale du territoire, la politique d'accueil conduite par la Communauté de communes étant en outre un atout considérable, particulièrement pour attirer des actifs et leurs familles sur le territoire. En outre, à titre d'exemple, en matière de téléphonie, la 5 G sera déployée prioritairement sur les territoires d'industrie.
- Enfin, c'est une opportunité pour conforter, améliorer et valoriser l'animation du développement économique de la Communauté de communes auprès des entreprises, notamment sur la filière bois.

David GIRAUD fait état au Conseil, à titre d'information et non pour décision, des pistes d'actions envisagées, 6 étant plus abouties et 2 autres restant encore très sommaires et à travailler avec les organismes compétents :

- 1. Attirer de nouvelles recrues dans l'industrie - 4 volets :
  - o Volet 1 : état des lieux des dispositifs en place.
  - o Volet 2 : soutenir l'intégration des populations actives.
  - o Volet 3 : soutenir l'amélioration de la marque employeur.
  - o Volet 4 : favoriser le recrutement, notamment par des actions innovantes d'apprentissage, y compris en lien avec l'enseignement, les lycées professionnels locaux pouvant être parties prenantes (lycée Raymond Loewy à La Souterraine sur le design, lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, notamment sur la filière bois, lycées d'Ahun sur agriculture et de Delphine Gay à Bourgneuf sur les services à la personne, ces deux derniers étant moins concernés par les métiers industriels).

Patrick AUBERT précise que le lycée d'Ahun dispense également des formations dans les domaines des services à la personne et de l'eau. L'eau peut en effet intéresser certains métiers industriels.

M.le Président et M.TRUNDE, en référence à des entretiens récents avec des chefs d'entreprises industrielles, soulignent une problématique commune de recrutement, quelles que soient les filières, tenant, entre autres, à plusieurs facteurs :

- Déficit d'attractivité du territoire pour des salariés venant de l'extérieur, et plus particulièrement pour les conjoints, ce qui justifie une implication d'autant plus forte de la Communauté de communes en la matière, avec le recrutement prévu d'un(e) chargé(e) de mission « accueil et attractivité ». L'objectif est bien de construire avec les entreprises une offre d'installation clé en main sur les aspects professionnels et personnels.
  - Manque de qualifications sur certains métiers, avec absence d'établissements de formation en proximité.
  - Difficultés à trouver des formateurs pour intervenir en entreprise, notamment sur l'usage de nouveaux automatismes ou machines.
  - Problématique de motivation, d'implication, ou de mobilité sur des publics jeunes ou publics les plus éloignés de l'emploi.
  - Etat des infrastructures routières.
- 2. Soutenir la labellisation et les certifications sur le territoire d'industrie : il s'agit d'accompagner sur un plan juridique et financier des entreprises, notamment les TPE, à s'engager dans ce type de démarche, mais aussi à apporter une protection d'ordre juridique par la suite.

Trois autres fiches intéresseraient l'ingénierie et l'animation locales, sur les trois filières marquantes du territoire d'industrie, notamment une visant à financer le poste d'animateur forestier de la

Communauté de communes Creuse Sud Ouest et à mobiliser par la suite de nouveaux moyens pour une charte forestière :

- 3. Structurer et développer la filière arts textiles, arts tissés et savoir-faire d'excellence, avec en référent la CC Creuse Grand Sud.
- 4. Soutenir la filière bois, avec en référent la CC Creuse Sud Ouest :
  - o Volet 1 : soutien à l'animation forestière existante sur Creuse Sud Ouest.
  - o Volet 2 : préparation / mise en œuvre d'une charte forestière à l'échelle des 3 EPCI.
- 5. Soutenir la métallurgie, avec la CC Monts et Vallées Ouest Creuse en référent.
  
- 6. Créer un écosystème attractif pour le développement des filières locales : il s'agit de renforcer le lien entre les lycées professionnels du territoire et le tissu industriel, en instaurant des primes à l'embauche d'étudiants dans les entreprises locales, à leur sortie d'établissement, ou des primes à la création pour ceux qui créent leur activité sur le territoire d'industrie.
  
- 7 et 8. Autres réflexions, à poursuivre avec les organismes compétents (Banque des Territoires, Initiative Creuse notamment):
  - o Accompagnement à l'immobilier (foncier et bâti) d'entreprise : proposition de mettre en place un fonds dédié l'immobilier d'entreprise pour remobilisation du bâti et foncier publics et privés.
  - o Accompagnement à la création (prêts d'honneur dans le domaine industriel).

David GIRAUD précise que les coûts et financements restent à encore à affiner dans le cadre des futures réunions de travail.

S'agissant de la gouvernance, un comité de pilotage et un comité de projet seront institués. L'objectif est de mobiliser élus des Communautés de communes et 1 à 3 référents industriels pour chacun pour y participer, afin de calibrer au mieux les actions futures dans le contrat.

M. le Président convient que le dispositif peut paraître complexe mais qu'il est très intéressant de pouvoir travailler régulièrement avec les entreprises, de répondre au plus près aux besoins. Ce dispositif constitue selon lui un exemple de développement pour le territoire de la Communauté de communes.

M. TRUNDE partage cet avis, cela étant effectivement l'occasion de mettre en place une véritable politique intercommunale de développement économique, structurée et cohérente. Plusieurs solutions existent, mais, pour être efficace, il conviendra de conduire des actions ciblées. Il insiste sur l'implication des entreprises locales dans le dispositif pour qu'il puisse être adapté, au mieux, à leurs besoins. Ce dispositif a le mérite de créer des liens entre EPCI et tissu industriel. Même si la Communauté de communes ne dispose pas de moyens financiers pour soutenir des investissements, elle a néanmoins à jouer un rôle, essentiel, d'animateur et de facilitateur en proximité.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, avec 2 abstentions et 45 voix pour :**

- Approuve la démarche de candidature commune au dispositif « territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois », avec les Communautés de communes Monts et Vallées Ouest Creuse et Creuse Grand Sud.
- Approuve le projet de protocole d'accord à intervenir entre les différents partenaires.
- Autorise le Président à signer ce protocole d'accord.

- Autorise la poursuite de la démarche relative à la préparation du contrat « territoire d'industrie Ouest et Sud Creusois ».
- Dit toutefois que l'adoption du contrat et l'engagement financier de la Communauté de communes et des partenaires fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil.

(44 présents - 47 votants)

## **5. DELIBERATION N°4 : PROPOSITION D'APPROBATION DU PROJET D'ATELIER-RELAIS AVEC LA SAS ACCI CREUSE SUR LA ZONE D'ACTIVITE D'AHUN, DE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL ET DE DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Jean-Claude TRUNDE indique que la SAS ACCI Creuse, créée en 2008, est implantée sur la commune d'Ahun, et qu'elle a alerté à plusieurs reprises, depuis 2015, la Communauté de communes, sur sa problématique de locaux.

Son activité principale consiste à réaliser des installations électriques basse et haute tension et des prestations d'automatismes et d'informatique industrielle, dans les domaines industriel et tertiaire. Son activité s'est développée de manière croissante et l'une de ces spécificités est de faire de l'installation de sites de méthanisation sur l'ensemble du territoire national, notamment auprès de gros clients (Suez, Coved...).

Jean-Claude TRUNDE précise que cette société compte 6 salariés et qu'elle a récemment embauché une personne en CDI en septembre 2019, ce qui témoigne du développement de son activité. Elle compte également un contrat de professionnalisation, en cours, l'embauche de ce salarié étant prévue à terme.

Avec le développement de ses activités, la SAS ACCI Creuse a un besoin de surface supplémentaire la conduisant à envisager une nouvelle solution immobilière pour rester sur le territoire, le bail des locaux occupés actuellement prenant fin au 31/12/2020.

La SAS ACCI Creuse a fait part à la Communauté de communes de son intérêt pour la création de la zone d'activités d'Ahun et a sollicité la mise en place d'une opération d'atelier-relai sur un terrain de la zone d'activité, portée par la Communauté de communes.

Le bâtiment projeté aurait une surface de 250 m<sup>2</sup> (1/3 bureaux et 2/3 atelier), avec abords bitumés pour manœuvre et stationnement, sur un terrain d'assiette de 2 009 m<sup>2</sup>.

Jean-Claude TRUNDE rappelle le cadre d'intervention de la Communauté de communes, seule compétente sur l'immobilier d'entreprise, notamment les critères définis par la commission « développement économique » en février 2018 pour du portage d'immobilier, comme les ateliers-relais. Ceux-ci tiennent principalement au développement de l'activité et des emplois, l'activité de la SAS ACCI induisant notamment un nouveau recrutement en CDI.

David GIRAUD explique qu'un atelier-relai vise à soulager l'investissement immobilier de l'entreprise, à l'étaler sur plusieurs années, afin qu'elle consacre ses efforts à de l'investissement productif et à l'emploi.

La présente opération consisterait à répercuter l'autofinancement de la construction à l'entreprise via des loyers sur 15 années ainsi que le prix de vente du terrain d'assiette (5 € HT/m<sup>2</sup>) au bout des 15 années, pour qu'elle devienne propriétaire de l'ensemble foncier et immobilier.

Un programme de travaux a été établi avec l'entreprise ainsi qu'une première estimation de la construction, soit 353 717,49 € HT (travaux et honoraires inclus).

Des financements sont possibles auprès de l'Etat, au titre de la DETR et du FNADT, à hauteur de 62,11 %, le reste à charge prévisionnel de la Communauté de communes étant de 134 030,49 €.

David GIRAUD précise que l'objet de la délibération est d'approuver le plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions. Il ne s'agit pas d'un engagement de réalisation à ce stade.

Des hypothèses de loyers pourront ensuite être calculées, avec ou sans minoration de la Communauté de communes, la réglementation lui permettant en effet de faire un rabais maximum de 10 % sur la somme à rembourser par l'entreprise.

Les premières simulations font état d'un loyer compris entre 600 et 800 € mensuels, hors charges, ce qui conviendrait à l'entreprise. Les charges (fiscalité) seront répercutées annuellement à l'entreprise et sont évaluées à 1 170 € annuels.

L'opération de construction et les recettes et loyers seront inscrits au budget annexe « immobilier d'entreprise », la vente du terrain d'assiette étant elle imputée au budget annexe « zones d'activité ».

La poursuite du projet est donc conditionnée à l'obtention des financements sollicités. Par la suite, des délibérations seront proposées au Conseil communautaire sur le rabais ou non de la Communauté de communes sur le loyer, sur un protocole d'accord avec l'entreprise et un projet de contrat de crédit-bail, préalablement à l'engagement des travaux.

Delphine POITOU s'interroge sur les conséquences, pour la Communauté de communes, d'un désengagement, volontaire ou imprévu, de l'entreprise, en cours de crédit-bail.

David GIRAUD répond que la Communauté de communes, propriétaire, conserve dans ce cas le bâtiment.

Mme POITOU demande alors quelle serait sa vocation.

M.le Président indique qu'il pourrait être requalifié ou loué à une autre entreprise.

Mme POITOU se questionne également sur les suites à donner en cas d'absence de création d'emploi en CDI.

David GIRAUD précise que les engagements de la société sont à prévoir et à confirmer en amont et, qu'en cas de non respect, le contrat de crédit-bail ne sera pas signé.

M. le Président ajoute que l'entreprise a un niveau d'activité nécessitant une création d'emploi supplémentaire. Cependant, ce développement est freiné par la surface insuffisante des locaux actuellement occupés. A cela s'ajoute la contrainte de la fin du bail au 31/12/2020. Deux choix distincts se présentent donc à l'entreprise :

- soit attendre la réalisation de l'atelier-relai, sur 2020 ;
- soit quitter le territoire avant le terme de son bail actuel.

Jean-Louis PATEYRON demande confirmation du transfert de propriété en fin de crédit-bail, de telle sorte qu'en cas de dépôt de bilan et de liquidation de la société bénéficiaire, la Communauté de communes puisse disposer du terrain.

M. le Président répond effectivement que l'entreprise deviendra propriétaire au terme du crédit-bail, après paiement des sommes dues pour le bâtiment et une fois la vente du terrain d'assiette réglée.

M.PATEYRON ajoute que la Communauté de communes, en cas de liquidation pendant le crédit-bail, sera donc considérée comme un créancier.

David GIRAUD indique que la formule de crédit-bail s'apparente à la pratique d'un prêt bancaire avec remboursement d'annuités par l'entreprise.

Nicolas DERIEUX demande alors pourquoi la Communauté de communes jouerait le rôle d'une banque auprès de l'entreprise.

M. le Président précise que la Communauté de communes, contrairement à une banque, peut bénéficier de subventions pour la construction, ce qui diminue le montant de l'autofinancement et donc du coût à répercuter à l'entreprise.

M.DERIEUX s'interroge donc sur la possibilité pour l'entreprise de souscrire un emprunt de 134 000 €, ce qui éviterait toute difficulté potentielle pour la Communauté de communes en cas de non-respect des engagements de l'entreprise.

M. le Président explique que le souhait de l'entreprise n'est pas d'investir sur de l'immobilier, les annuités étant supérieures au remboursement que demande la Communauté de communes.

M.DERIEUX ajoute que cette solution permettrait à l'entreprise d'investir et de limiter l'engagement financier de la Communauté de communes.

Denis SARTY rappelle que l'objectif de l'atelier-relai est bien d'aider l'entreprise sur un projet immobilier pour qu'elle s'installe et qu'elle reste sur le territoire.

M.TRUNDE indique que l'image de la banque n'est pas appropriée. Il y a certes une aide financière de la Communauté de communes, mais surtout une réelle volonté d'accompagnement à l'installation permise par l'effet levier des subventions d'Etat. Il consent que le risque zéro n'existe pas mais souligne que l'entreprise est en bonne santé, qu'elle s'agrandit avec des projets. Cet atelier-relai est aussi l'occasion de lancer la commercialisation de la zone d'activités.

David GIRAUD complète ces propos en soulignant l'absence de subventions sur ce projet de construction pour l'entreprise si elle avait été porteuse. Dans un tel cas, elle serait contrainte de faire un emprunt sur la totalité du coût de construction (353 000 €), ce qui ne fait pas partie de ses choix de développement. L'entreprise privilégie les investissements sur du matériel et sur l'emploi, notamment pour répondre à ses nouveaux marchés d'équipements de méthaniseurs, et apporter l'expertise et la réactivité nécessaires à ses clients.

Patrick PACAUD insiste pour que la réflexion soit rapide car l'entreprise a déjà son projet de développement, depuis plusieurs années. Si l'installation ne peut se concrétiser sur cette zone d'activités, il affirme qu'elle partira. Il souligne en outre le sérieux de cette entreprise, en plein développement et attachée à rester sur le territoire. Il invite le Conseil à se prononcer rapidement et sans hésitation en faveur de ce projet.

Régis PARAYRE ne comprend pas pourquoi la Communauté de communes aiderait une entreprise qui n'a pas de difficultés au vu des informations données sur son développement. Il pense au contraire qu'il convient d'accompagner les entreprises en difficulté. Il estime que la situation relève d'une forme de chantage puisque, dans l'hypothèse où la Communauté de communes ne donnerait pas suite, l'entreprise partirait.

M.PACAUD indique qu'il ne s'agit pas de chantage.

M. le Président rebondit sur ces propos en indiquant qu'il s'agit plutôt d'une réalité.

M. TRUNDE souligne que l'entreprise est pénalisée par ses locaux actuels. Elle est en bonne santé mais a besoin de s'agrandir. Le rôle de la Communauté de communes est bien de l'aider à progresser en ce sens, avec création d'emplois dans les années à venir en plus du maintien des effectifs actuels. Il s'agit de créer une dynamique autour de cette entreprise. Il consent qu'il est aussi louable d'aider des entreprises en difficulté, mais que cela peut s'avérer complexe car il les garantit derrière sont peu nombreuses.

M.PACAUD ajoute que, financièrement, il s'agit d'une opération blanche pour la Communauté de communes, mais avec des retours en termes de maintien et de développement d'emplois pour le territoire.

M.TRUNDE confirme l'objet de la délibération, relatif au plan de financement, et non à l'engagement de l'opération dans l'immédiat, dans l'attente des financements sollicités.

Mme POITOU s'interroge sur l'échéance du bail actuel de la société.

M. le Président répond qu'il s'agit du 31/12/2020.

Mme POITOU demande donc si la réalisation de l'opération est possible dans un tel délai.

David GIRAUD indique que le planning peut être tenu sous réserve de connaître en février 2020 les décisions sur les subventions de l'Etat.

Mme POITOU se questionne sur les suites à donner en l'absence des financements sollicités.

M. le Président répond que la Communauté de communes ne sera alors pas en capacité de porter cette opération. La société mère devra leur trouver des locaux sur un autre territoire.

David GIRAUD ajoute que cette condition a bien été expliquée à l'entreprise.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 46 voix pour :**

-Approuve le projet d'investissement tel que présenté pour la construction d'un atelier-relai de 250 m<sup>2</sup> sur une parcelle viabilisée de la zone d'activité intercommunale d'Ahun.

- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

<b>Dépenses prévisionnelles (en € HT)</b>		<b>Recettes</b>	
Travaux du bâtiment :	294 823,80 €	Etat (CPER-FNADT) - 22,11 %	78 200,00 €
Raccordement divers réseaux :	6 650,00 €	Etat (DETR 2020) - 40 %	141 487,00 €
Honoraires divers (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordonnateur SPS)	35 400,00 €	<b>Autofinancement - 37,89%</b>	<b>134 030,49 €</b>
Aléas, divers imprévus (5%)	16 843,69 €		
<b>Total dépenses</b>	<b>353 717,49 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>353 717,49 €</b>

- Autorise le Président à constituer puis à déposer les dossiers de demandes de financement auprès de l'Etat, au titre du FNADT (CPER 2015-2020) et de la DETR (règlement 2020 - rubrique 15).
- Dit toutefois que l'engagement des travaux est conditionné au respect de l'enveloppe financière présentée ci-avant et à la confirmation des financements sollicités.

(44 présents - 47 votants)

#### **6. DELIBERATION N°5 : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU POSTE DE « CHEF D PROJET EMPLOI - ECONOMIE - FORMATION » AU TITRE DU CONTRAT DE COHESION ET DE DYNAMISATION OUEST ET SUD CREUSOIS 2018-2021 ET DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE**

Jean-Claude TRUNDE explique que le travail sur « territoire d'industrie » relève notamment des missions affectées au poste.

David GIRAUD précise que cette délibération est prise chaque année par le Conseil communautaire pour solliciter les crédits auprès de la Région qui intervient à hauteur de 60 % d'un demi-poste.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses 2020		Recettes	
Salaire chargé chef de projet « emploi - économie - formation » : base 0,5 ETP sur la CC Creuse Sud-Ouest	22 535,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine (fiche DATAR « soutien à l'ingénierie territoriale) - 60 %	13 521,00 €
		CC Creuse Sud-Ouest	9 014,00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>22 535,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>22 535,00 €</b>

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** approuve le plan de financement tel que présenté ci-avant et autorise le Président à solliciter la subvention nécessaire auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'année 2020.  
(44 présents - 47 votants).

#### **7. DELIBERATION N°6 : POSITIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD OUEST POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « DOREMI » SUR SON TERRITOIRE - PROGRAMME REGIONAL « FACILARENO » - CONJOINTEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD**

*La présentation du dispositif, projetée en séance, est consultable sur demande.*

Marinette JOUANNETAUD, Vice-Présidente déléguée à l'habitat et à l'urbanisme, informe que la Communauté de communes Creuse Grand Sud a proposé à la Communauté de communes Creuse Sud Ouest un partenariat pour la mise en œuvre du dispositif régional « DOREMI » (Dispositif Opérationnel de Rénovation Énergétique des Maisons Individuelles).

Le dispositif « DOREMI » s'inscrit comme outil complémentaire aux programmes d'amélioration de l'habitat déjà existants, en matière de rénovation énergétique du logement individuel privé. Il vise notamment la formation et la structuration de groupements d'artisans en vue de développer une offre de rénovation globale et performante de l'habitat, destinées à tous les ménages y compris les plus modestes.

Mme JOUANNETAUD expose les objectifs du dispositif :

- Il est destiné aux maisons individuelles d'avant 1975, peu ou pas rénovées,
- Il vise à constituer une offre technique pertinente et optimisée de rénovation énergétique de qualité, basée sur des groupements d'artisans formés sur des chantiers « écoles » / chantier « témoins ».
- Il vise à mobiliser des offres financières pertinentes pour ménages, pour une rénovation complète (en une seule fois) ou quasi-complète (en deux étapes de travaux), et à un niveau performant (BBC ou équivalent), dans un cadre de dynamique partenariale sur le territoire.

Elle explique donc que ce dispositif s'adresse en priorité aux artisans afin de les sensibiliser, les accompagner dans sa déclinaison, notamment pour améliorer l'efficacité énergétique des logements.

Le programme est actuellement prévu sur les années 2020 et 2021.

Pour assurer la réussite du programme, le territoire bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre la méthodologie DOREMI :

- Identifier en interne à la collectivité un « animateur local » en charge de faciliter et d'animer la mise en œuvre du dispositif sur le territoire, et lui permettre de suivre les formations « animateur » DOREMI. Cette mission serait donc assurée par Géraldine DEVAUX, chargée de mission « habitat et urbanisme ».

Sur le volet plus technique :

- Assurer la mobilisation et l'accompagnement des ménages dans leur projet de rénovation énergétique (objectif BBC ou équivalent), en lien et avec l'appui de l'équipe DOREMI,
- Contribuer au développement d'une offre de rénovation performante locale à coûts maîtrisés, via la mobilisation des professionnels et l'organisation de formation - action sur chantiers.

Mme JOUANNETAUD présente ensuite les différents points d'intérêt de ce dispositif, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la compétence « politique du logement et du cadre de vie » de la Communauté de communes.

Il rejoint également les orientations stratégiques développées dans le projet de territoire validé le 21 mars 2019 par le Conseil communautaire :

- Encourager le dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat en matière énergétique.
- Développer, orienter l'éco-rénovation.
- Favoriser le développement des entreprises innovantes.
- Valoriser la croissance verte et l'économie circulaire.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud serait porteuse du dispositif pour le compte des deux intercommunalités, leur participation financière, déduction faite des financements, étant égale, soit 5 505 € par an pour chacune.

Mme JOUANNETAUD précise que l'objet de la délibération est de donner un premier accord pour travailler avec la Communauté de communes Creuse Grand Sud à la préparation de ce dispositif, notamment sur la convention d'entente intercommunautaire.

Géraldine DEVAUX se tient à disposition pour toute précision technique.

Nicolas DERIEUX demande si ce dispositif apportera de nouvelles aides à la réhabilitation pour les propriétaires privés ou pour les bailleurs privés. Il s'interroge plus largement sur les bénéficiaires, propriétaires / bailleurs privés ou artisans.

Géraldine DEVAUX explique qu'il ne s'agit pas de la création d'un nouveau dispositif d'aides mais de la mise en œuvre d'une démarche de structuration et de formation des artisans aux opérations de rénovation énergétique globale à destination des particuliers. Cela permet ensuite de mobiliser les financements existants (ANAH, Certificats d'Economie d'Energie...).

Le dispositif vise à massifier la rénovation énergétique de maisons individuelles datant d'avant 1975, pour répondre aux objectifs de la loi pour la transition énergétique de 2015, et à inciter plus fortement à une rénovation énergétique de qualité, plus performante et surtout globale. En effet, constat a été fait que les rénovations énergétiques au coup par coup étaient plus longues, plus coûteuses et moins efficaces, avec des opérations incohérentes. C'est donc une démarche de qualité qui cible les artisans, afin de proposer des travaux d'un niveau plus élevé et valoriser leurs compétences dans ce domaine.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Se positionne favorablement sur la proposition de la Communauté de communes Creuse Grand Sud d'élaborer une convention d'entente intercommunautaire, dont l'objectif serait de mettre en œuvre le dispositif « DOREMI » sur le territoire des 2 Communautés de communes.

- Autorise les services à commencer à travailler sur un cahier des charges de consultation visant à recruter un prestataire externe, animateur pour le volet technique du dispositif DOREMI.

(44 présents - 47 votants).

## **8. DELIBERATION N°7 : PROPOSITION D'ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) DEPARTEMENTAL « CREUSE HABITAT » - ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°2019/09/06 DU 19 SEPTEMBRE 2019**

Mme JOUANNETAUD rappelle la délibération du Conseil communautaire du 19 septembre 2019 pour adhérer à ce GIP.

Cependant des modifications à la convention constitutive sont intervenues postérieurement, nécessitant de reprendre une nouvelle délibération. Les modifications sont les suivantes :

- **Article 6 : Droits statutaires**

Le Conseil Départemental dispose des mêmes droits statutaires que l'ensemble des EPCI.

- **Article 8 : Adhésion, retrait, exclusion**

Simplification et harmonisation des modalités de vote.

Précisions sur les modalités d'adhésion, de retrait et d'exclusion.

- **Article 16 : Assemblée Générale**

Article 16.1 : composition et fonctionnement de l'Assemblée Générale

Précisions sur les modalités de fonctionnement.

- **Article 17 : Directeur du groupement**

Le directeur du groupement est seul responsable exécutif du GIP. La mission ne peut pas être partagée avec le Président du groupement.

Mme JOUANNETAUD ajoute que la participation financière de la Communauté de communes reste inchangée (9 845 € / an).

Il convient en outre de désigner de nouveau le représentant de la Communauté de communes pour siéger à l'assemblée générale du GIP.

M. le Président propose la candidature de Mme JOUANNETAUD, qui accepte. Il lance également un appel à d'autres candidatures au sein de l'assemblée. Aucun autre élu ne se portant candidat,

M. le Président propose de procéder à l'élection, par vote au scrutin ordinaire, à main levée.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- Accepte de procéder à la désignation du représentant au GIP au scrutin ordinaire, par vote à main levée.
- Approuve l'adhésion de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest au Groupement d'Intérêt Public « Creuse Habitat ».
- Approuve le projet de convention constitutive.
- Désigne comme représentante de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest au sein de l'Assemblée Générale Mme Marinette JOUANNETAUD.
- Autorise le Président de la Communauté de communes à signer la convention constitutive, ainsi que tout document permettant la création du Groupement d'Intérêt Public « Creuse Habitat ».
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires.

- Dit que la présente délibération annule et remplace la délibération n°2019/09/06 du 19/09/2019.  
(44 présents - 47 votants).

#### 9. DELIBERATION N°8 : PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT DE LA SAISON CULTURELLE ET AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liliane SPRINGER, Vice-Présidente déléguée à la culture, à la vie associative et au patrimoine culturel, rappelle l'objet de la délibération, portant sur le plan de financement. Elle rappelle également la politique culturelle conduite avec la saison itinérante et l'accueil de spectacles à la salle « Confluences ».

Elle précise que la saison culturelle se déroule sur une année scolaire, alors que le financement régional porte sur l'année civile.

Au vu des engagements pris, le plan de financement prévisionnel pour la saison 2019-2020, au titre de l'année 2020, serait le suivant :

CHARGES		RECETTES	
Charges de fonctionnement	48 600,00 €	Ressources propres (billetterie)	2 000,00 €
Charges artistiques	68 500,00 €	Subvention Région	26 000,00 €
		Subvention Oara*	4 500,00 €
		Autofinancement	84 600,00 €
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>117 100,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>117 100,00 €</b>

*L'Oara est l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine.*

Mme SPRINGER précise que les recettes de la billetterie revenant à la Communauté de communes concernent uniquement les spectacles de la salle « Confluences », celles de la saison itinérante dans les autres communes revenant aux associations partenaires dans l'organisation.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, en l'absence temporaire de Didier MARTINEZ, et à l'unanimité des votants présents, approuve le plan de financement de la saison culturelle, pour l'année 2020, et autorise les demandes de subventions.**

*(44 présents retenus dans le calcul du quorum - 46 votants en l'absence temporaire de M.MARTINEZ).*

#### 10. DELIBERATION N°9 : PROPOSITION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (CTEAC) AVEC LA DRAC NOUVELLE-AQUITAINE ET L'EDUCATION NATIONALE POUR UNE DUREE DE 3 ANS (2019-2020 /2020-2021/2021-2022)

Liliane SPRINGER rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance du 19 septembre 2019, a validé une demande de subvention anticipée, au titre de ce contrat.

La proposition de convention porte sur l'éducation artistique et culturelle du jeune public, s'adressant notamment aux écoles du territoire intercommunal sur 3 années scolaires successives.

En partenariat avec différents services de l'Etat, la mise en œuvre de la convention répond à plusieurs priorités :

- renforcer l'équité territoriale et la démocratisation de l'accès aux arts et à la culture par la mise en œuvre de parcours d'éducation artistique et culturelle, en lien avec les dynamiques locales ;
- développer des parcours conjuguant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques, rencontres ;
- élargir les actions d'éducation artistique et culturelle aux partenaires socio-culturels du territoire et aux publics qu'ils accompagnent ;
- établir une complémentarité entre l'offre culturelle en temps scolaire et hors temps scolaire ;
- développer des parcours intergénérationnels et sociaux privilégiant le vivre ensemble ;
- construire et organiser une offre cohérente et complémentaire pour le plus grand nombre, autour de sept axes prioritaires : les pratiques artistiques et culturelles, le spectacle vivant et les arts visuels, l'éducation musicale, le livre et la lecture, l'éducation à l'image et aux outils numériques, la valorisation des richesses patrimoniales et naturelles du territoire et la formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle du territoire. A titre d'exemple, Mme SPRINGER fait part du constat que les enfants du territoire intercommunal ne connaissent pas le patrimoine qui s'y trouve.
- Développer des actions innovantes ;
- développer une politique culturelle et associative concertée et ambitieuse faisant converger les initiatives portées par l'ensemble des collectivités présentes et par les acteurs recensés ;
- porter et soutenir des projets en faveur de la jeunesse et des solidarités, en s'appuyant : sur les compétences de la Communauté de communes en matière de « Culture et Vie associative » et d'« Enfance-Jeunesse » ; sur les dynamiques et projets culturels des communes, structures et associations du territoire.

Mme SPRINGER résume les 3 piliers du dispositif qui sont connaissances, pratiques et rencontres. Des actions sont d'ailleurs en cours pour l'enfance-jeunesse, avec des spectacles adaptés aux plus petits. Ce projet vient donc compléter l'offre culturelle de la Communauté de communes.

En cas de délibération favorable du Conseil sur la convention, Mme SPRINGER informe que la signature de celle-ci aura lieu vendredi 13 décembre prochain à 10 h 00 à la salle culturelle « Confluences » à Bourgneuf.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la proposition de convention et autorise le Président à la signer.**

*(44 présents - 47 votants avec le retour de M.MARTINEZ avant le vote de la délibération).*

#### **11. DELIBERATION N°10 : PROPOSITION DE MODIFICATION N°2 AU LOT N°4 « MENUISERIES BOIS » DU MARCHE DE TRAVAUX N°2017-26 RELATIF AU REAMENAGEMENT DU CENTRE DE LA PIERRE A MASGOT (COMMUNE DE FRANSECHES)**

Martine LAPORTE, Vice-Présidente déléguée aux finances et aux travaux, présente l'objet de cette nouvelle modification, avec moins-value financière de 2 193,00 € HT.

En effet, la réalisation d'une pergola en bois, sur la terrasse du bâtiment principal de Centre de la Pierre, n'est plus nécessaire.

Les incidences financières sur le lot et le marché d'ensemble sont les suivantes :

	Montant initial HT du marché	Montant total HT des précédentes modifications	Montant HT nouvelle modification	Nouveau montant HT du marché
Lot n°4	42 102,30 €	-3519,20 €	<b>-2193,00 €</b> <i>(-5,21%)</i>	36 390,10 €
<b>Ensemble du marché - 9 lots</b>	<b>334 626,92 €</b>	<b>- 14930,25 €</b>	<b>- 2193,00 €</b>	<b>317 503,67 €</b>

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** approuve la proposition de modification n°2 au lot n°4 et autorise le Président à la signer puis à la notifier à l'entreprise Naudon-Mathé, attributaire du marché.  
(44 présents - 47 votants).

## 12. DELIBERATION N°11 : PRESENTATION ET DECISION SUR LE NOUVEL AGREMENT DU RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM) INTERCOMMUNAL POUR LA PERIODE 2020-2023

*La présentation synthétique de la nouvelle organisation du service, projetée en séance, est consultable sur demande.*

Jean-Yves GRENOUILLET, Vice-Président délégué aux services à la personne, rappelle la décision du Conseil communautaire d'étendre le service intercommunal du RAM à l'ensemble du territoire intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Il rappelle l'objectif d'équité à l'échelle du territoire et les évolutions proposées pour les ateliers itinérants. Le nouveau service se met en place progressivement, avec notamment des premiers ateliers débutés sur de nouvelles communes depuis la fin novembre.

	Semaine 1		Semaine 2	
<b>lundi</b>	Royère de Vassivière (médiathèque)		Royère de Vassivière (médiathèque)/Moutier d'Ahun (La Métive)	
<b>mardi</b>	Montboucher	Pontarion	Montboucher / Saint Moreil	Pontarion/Saint Georges la Pougé
<b>mercredi</b>	Ars		Saint Hilaire La Plaine	
<b>jeudi</b>	Saint Dizier Leyrenne	Sardent	Saint Dizier Leyrenne/Saint Pardoux Morterolles	Sardent / Vidailat
<b>vendredi</b>	Bourganeuf	Ahun	Bourganeuf	Ahun

M.GRENOUILLET souligne que les tournées sont évolutives et fonction de la participation. Ce fonctionnement permet des financements importants de la CAF (à 80%). Le service passera au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de 1 à 1,5 ETP. Le reste à charge annuel pour la Communauté de communes est de 14 057 €.

M.GRENOUILLET présente les derniers chiffres de fréquentation sur les nouveaux lieux (La Métive au Moutier d'Ahun, Sardent et Vidailat), avec en moyenne, 10 à 12 enfants et 3 à 5 assistantes maternelles accueillies.

Il informe que la commission intercommunale « services à la personne », après consultation du public, a retenu un nouveau nom pour le service du RAM, à savoir « AbracadaRAM ».

Cette modification d'organisation nécessite une demande de nouvel agrément auprès de la CAF, pour une période de trois années.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,** approuve la proposition de nouvelle organisation du service intercommunal RAM et autorise la demande d'un nouvel agrément auprès de la CAF pour les années 2020 à 2023.  
*(44 présents - 47 votants).*

### **13. DELIBERATION N°12 : PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE (CEJ) - FICHE-ACTION DU RAM**

Jean-Yves GRENOUILLET explique que la présente délibération fait suite à la précédente. La modification d'organisation du service du RAM nécessite de passer un avenant au CEJ pour mobiliser les financements correspondants.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, en l'absence temporaire de M.RABETEAU, et à l'unanimité des votants,** approuve la proposition d'avenant au CEJ pour la fiche-action du RAM et autorise le Président à le signer.  
*(44 présents retenus dans le calcul du quorum - 46 votants en l'absence temporaire de M.RABETEAU).*

### **14. DELIBERATION N°13 : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS PORTE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

M. le Président informe qu'un groupement de commandes, piloté par le Conseil départemental, a été mis en place avec le SDIS de la Creuse et les Centres Hospitaliers de Guéret et de Bourgneuf, pour les services de télécommunications (téléphonie, fixe et mobile, et Internet, cuivre et fibre). Il se termine au 31/12/2020.

Il explique que le Département a proposé de l'élargir à d'autres structures.

M.le Président rappelle que la Communauté de communes a, de son côté, constitué un marché unique pour ses services de télécommunications. Il propose néanmoins de répondre favorablement à la proposition du Conseil départemental, au vu des avantages induits sur les aspects techniques, administratifs et financiers. Il précise qu'un audit serait, dans ce cadre, réalisé pour l'ensemble des télécommunications (mobile, fibre et réseau cuivre) de la Communauté de communes, au cours du premier trimestre 2020, afin de bien identifier les besoins.

Jean-Michel RICARD, en référence à la téléphonie mobile, tient à souligner le besoin d'une meilleure couverture en pylônes.

M. le Président indique toutefois que plusieurs pylônes sont en projet sur le territoire intercommunal.

M.SARTY demande si ce groupement est ouvert aux Communes.

M. le Président répond que ce n'est pas le cas dans l'immédiat, mais que la question sera posée au Département.

Mme POITOU s'interroge sur la plus-value réelle de cette adhésion pour la Communauté de communes.

M. le Président souligne le volume de services afférent à ce futur marché au vu des membres pressentis, ce qui est de nature à générer des économies substantielles.

→ **Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire, en l'absence temporaire de M.RABETEAU, et à l'unanimité des votants**, autorise l'adhésion de la Communauté de communes au groupement de commandes porté par le Conseil départemental.

*(44 présents retenus dans le calcul du quorum - 46 votants en l'absence temporaire de M.RABETEAU, de retour après le vote de la délibération).*

## 15. QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Claude TRUNDE informe avoir siégé au comité syndical de DORSAL ce jour. Une délibération a été adoptée pour passer un avenant au marché de travaux de fibre optique (FTTH) en Creuse, afin de créer des prises supplémentaires, dont certaines concerneraient les communes de Thauron et de Pontarion sur la Communauté de communes.

David GIRAUD rappelle que le déploiement du 100 % FTTH, à horizon de 2025, sur lequel le Conseil s'était prononcé favorablement en juin 2019, est en préparation. DORSAL a perçu des premières avances sur emprunts et des recettes de la Société Publique Locale Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD), lui permettant de disposer, en anticipé, de fonds. Dans le respect des plafonds autorisés pour la modification au marché de travaux, le comité syndical a donc proposé d'affecter ces fonds sur plusieurs intercommunalités de Creuse. Pour Creuse Sud Ouest, le choix s'est porté sur Pontarion et Thauron, soit 415 prises FTTH prévisionnelles. En effet, la proximité du Nœud de Raccordement Optique (NRO) crée à Sardent dans le cadre des travaux en cours sur la plaque Lépinas / Maisonnisses / La-Chapelle-Saint-Martial, permet une extension du réseau public de fibre optique à moindre coût, ce qui n'était pas envisageable sur d'autres secteurs du territoire intercommunal. La réalisation des travaux sur les secteurs de Pontarion et Thauron est prévue sur 2020 et 2021, les Communes devant être contactées le moment venu.

Joël ROYERE s'étonne de l'absence de réunions de la commission intercommunale « numérique » depuis plusieurs mois.

M.TRUNDE explique que les décisions nécessaires en matière d'aménagement numérique ont été prises par le Conseil communautaire et qu'en l'absence de nouvelles démarches, il n'y avait donc pas nécessité de la réunir à nouveau.

M.TRUNDE informe cependant que les travaux FTTH en cours ont pris du retard en Limousin, de 5 à 7 mois en moyenne. L'entreprise AXIONE rencontre plusieurs difficultés avec les entreprises de travaux sous-traitantes (environ 35), qui, pour certaines, ne trouvent notamment pas de personnel pour respecter le planning. Le comité syndical de DORSAL a pris la décision d'appliquer des pénalités à Axione, mais à un niveau réduit malgré tout.

- Nadine DUMEYNIE demande un point d'avancement sur l'étude relative aux risques psychosociaux dans la collectivité.

Jean-Pierre DUGAY, Vice-Président délégué aux Ressources Humaines, indique qu'un rendu de l'enquête a été fait et que des groupes de travail, auxquels participent des agents volontaires, se déroulent actuellement. Il informe qu'un point plus détaillé est prévu à la prochaine séance du Conseil communautaire du 17 décembre 2019.

- Nadine DUMEYNIÉ constate que le Bureau de la Communauté de communes n'est plus réuni et s'interroge donc sur les raisons.

M. le Président répond que les séances du Conseil communautaire sont fréquentes et rapprochées, ne justifiant pas de réunir en complément le Bureau, quand bien même certaines délibérations auraient pu être soumises au vote du Bureau. Il note également la charge de travail pour le personnel pour la préparation de ces réunions de Conseil nombreuses et rapprochées.

- Jean-Yves GRENOUILLET informe que la prochaine réunion de la commission « services à la personne », qui travaille actuellement sur l'enfance-jeunesse, se tiendra le mardi 10 décembre prochain. Celle-ci étant peu étoffée, il invite un maximum de Conseillers communautaires à y participer.
- M. le Président ajoute que la nouvelle commission « accueil et attractivité » se réunira pour la première fois le mardi 17 décembre prochain, à 17 h 00, avant la séance du Conseil communautaire de 18 h 30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.*

**Le Secrétaire de séance :**  
Mme Delphine POITOU

**Le Président**  
M. Sylvain GAUDY